

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 6024

présenté par

M. Philippe Vigier et M. Lamirault

ARTICLE 62

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article 62 prévoit la création d'une nouvelle taxe, qui serait acceptable si elle était établie également par les autres États membres de l'Union Européenne. A défaut celle-ci place nos agriculteurs face à une situation de concurrence déloyale.

Si chacun s'accorde sur le fait qu'il faut diminuer les apports en Azote, cela doit se faire en concertation avec les pays producteurs.